



Province de Québec
Municipalité de Saint-Cuthbert

Avis public

Est par les présentes, donné par le soussigné de la susdite municipalité que :


La Municipalité de Saint-Cuthbert a reçu le certificat de conformité, délivré le 9 octobre 2018 par le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de D'Autray, relativement au règlement d'urbanisme numéro 298.

Le règlement numéro 298 modifie le règlement de construction numéro 84 afin d'apporter les modifications suivantes :

1. Inclure des dispositions concernant la fortification et la protection des bâtiments.

Toute personne voulant prendre connaissance de ce règlement, pourra le faire au bureau du secrétaire-trésorier, situé au 1891, rue Principale à Saint-Cuthbert. Les heures d'ouvertures du bureau sont du lundi au vendredi entre 9 h et 12 h, et 13 h et 16 h 30.

Donné à Saint-Cuthbert ce douzième jour du mois d'octobre deux mille dix-huit.


Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication (article 420)

Je, soussigné, Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier, résidant à Sorel-Tracy, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie, entre 12 et 18 heures le douzième jour du mois d'octobre 2018, à chacun des endroits suivants, savoir : sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Cuthbert (www.st-cuthbert.qc.ca) et à l'entrée du bureau municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce douzième jour du mois d'octobre 2018.


Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier.